

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/07/107

Objet : 107 - Mise à disposition à la MJC d'un appartement de l'immeuble 1 rue Girard à Vire

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu les articles L. 2144-3, L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire de Vire Normandie, l'autorisant à signer les conventions de louage des choses n'excédant pas 12 ans.

Vu l'article L 2122-1 et suivant du Code général de la propriété des personnes publiques

Considérant la demande formulée par « La Maison des Jeunes et de la culture Vire Normandie » pour occuper un appartement de l'immeuble 1 rue Girard dépendant du groupe scolaire « Ecole publique Castel » à Vire. La MJC souhaite loger un artiste dans le cadre de son déplacement pour un partenariat culturel.

Considérant que cette occupation est compatible avec la destination de l'immeuble qui appartient au domaine public de la commune.

Considérant que l'occupation présente un caractère d'intérêt général et ne poursuit pas un but lucratif,

Décide

- De signer la convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable de l'immeuble 1 rue Girard, 14500 Vire Normandie, sur la commune déléguée de Vire. Le bénéficiaire de l'occupation est LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE VIRE NORMANDIE, dont le siège social est situé au 1 rue des Halles à Vire.
- La présente occupation du domaine public n'est pas renouvelable et est conclue pour la période du 17 juillet 2023 au 05 août 2023.
- Conformément à l'article L 2125-1 du CG3P, la présente mise à disposition est accordée à titre gracieux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20230713-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Fait à Vire Normandie le 11 juillet 2023

Reception par e-mail, 15/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

